

2.1 - Les cheminements et revêtements

Expériences : aménagements extérieurs

mise à jour: 18/01/2013

Le cheminement est l'un des éléments de base d'un aménagement pour tous. En effet, rien ne sert d'avoir une muséographie ou des animations adaptées si les personnes ne peuvent accéder aux espaces. Selon la loi, « le sol des cheminements créés ou aménagés n'est pas meuble, le revêtement n'est pas glissant et ne comporte pas d'obstacle, le profil en long présente la pente la plus faible possible et comporte le minimum de ressauts ».

Plusieurs matériaux existent sur le marché en fonction des usages et des milieux. La principale difficulté est d'aménager un espace naturel sans le dénaturer. Quelques critères sont à prendre en compte pour de telles réalisations :

- **La fréquentation**

Un site comme le Cap Blanc-Nez (62) qui voit défiler un million de visiteurs par an a nécessité de mettre du végécol (voir ci-contre) tandis que des sites moins fréquentés se contenteront d'un chemin en sable calcaire compacté avec ou sans liant.

- **La topographie**

Bien étudier la topographie des lieux pour que le sentier épouse au mieux le relief naturel tout en respectant les contraintes de pentes.

- **La nature du substrat**

Éviter de mettre un chemin en sable calcaire sur un substrat acide (type landes) qui aurait un impact sur la flore à proximité du cheminement.

- **L'humidité**

Sur les sites marécageux le platelage bois est couramment utilisé. Attention à bien choisir des essences imputrescibles comme le chêne, qui ne nécessite aucun traitement chimique.

Enfin, ne pas négliger l'entretien du cheminement. Orties, ronces ou simples plaques d'herbes rendent rapidement le trajet compliqué aux personnes en situation de handicap. L'automne et ses feuilles mortes sont aussi un élément à prendre en compte dans le planning d'entretien.

[Haut de page](#)

Tous droits réservés © - Propriété de l'AFB